



L'Interassociative lesbienne, gaie, bi et trans

Paris, le 29 septembre 2011

Contribution de la délégation Trans de l'Inter-LGBT

Conseil des Associations du 24 septembre 2011

Revendications communes sur les questions Trans en vue de la participation à la 15^{ème} ExisTrans

Justice

- Accès au changement d'état civil (mention du sexe et prénoms) simplifié et peu onéreux, affranchi d'un quelconque parcours médical (à l'instar de ce que préconise la résolution 1728 du Conseil de l'Europe), au minimum non subordonné au critère d'irréversibilité
- Possibilité de modifier le numéro INSEE dès le début de l'hormonothérapie
- Abandon de l'obligation de divorce au moment du changement d'état civil
- Inscription de la transphobie parmi les cas légaux de discrimination
- Garantir que la transidentité ne soit pas un élément discriminant lors d'un divorce, en particulier au regard de l'attribution de la garde des enfants ou du partage des biens

Education

- Sensibilisation à la transidentité et à l'identité de genre dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur
- Formation des personnels à l'identification à la gestion de la transidentité comme source d'échec scolaire.

Travail

- Prévention contre la discrimination au travail en particulier au recrutement ou du au début de transition afin de lutter contre « l'outing » et plus généralement contre les actes de transphobie, en particulier en garantissant le maintien dans leur emploi des personnes en transition
- Lutte contre la précarité des travailleur-se-s trans (permettre l'accès au marché du travail et l'insertion professionnelle)

Santé

- Prise en charge à 100% des parcours trans à travers une ALD non stigmatisante en France et à l'étranger y compris hors Union Européenne
- Organiser la prise en charge des parcours trans sur le modèle de celle des états médicaux tels que la maternité ou l'IVG (et non pas sur celle du traitement des maladies rares)
- Accès à l'hormonothérapie et/ou aux chirurgies centrales et périphériques sans le recours obligatoire à l'avis d'un psychiatre
- Déclassification du « trouble de l'identité sexuelle » dans le DSM par l'APA
- Reclassification du « trouble de l'identité sexuelle » dans la CIM par l'OMS dans un registre non stigmatisant
- Garantie du libre choix effectif du médecin
- Formation des médecins français aux techniques chirurgicales impliquées par la transidentité
- Instaurer un programme de recherche sur l'hormonothérapie, notamment concernant la sa compatibilité avec le VIH, ou les traitements contre le VIH/SIDA ou hépatites
- Mettre en place des campagnes de prévention contre le VIH/SIDA, IST et hépatites ciblées sur la population trans
- Mener une étude épidémiologique sans utilisation et sans l'établissement d'un registre national

Prison

- Veiller aux conditions de traitement des détenu-e-s trans, en leur permettant notamment
 - de poursuivre le traitement hormono-chirurgical au cours de leur détention.
 - d'avoir accès à et de poursuivre un traitement contre le VIH / SIDA
- Affectation dans les prisons du genre d'arrivée

- Adapter l'incarcération des détenu-e-s séropositif-ve-s
- Lutter contre les actes de transphobie au sein des établissements pénitentiaires

Service public

- Formation à l'accueil des personnes trans afin de respecter leur vie privée, en particulier vis-à-vis du public ou pour l'établissement de l'identité de l'intéressé.
- Formation du corps médical ou paramédical à la transidentité.

Médias

- Elaboration d'une charte de bonne conduite pour citer correctement le genre des personnes trans, (comme celle qui existe au Royaume-Uni à la BBC ou celle d'Acthe en France).

Asile / Droit au séjour pour soins

- Reconnaître la persécution en raison de sa transidentité comme motif d'octroi du droit d'asile.
- Délivrance de titres de séjour aux personnes trans en demande de soins médicaux inaccessibles dans leur pays d'origine

Parentalité

- Autorisation de conserver par cryoconservation les gamètes et de les réutiliser une fois le parcours réalisé.
- Ouverture des techniques de procréations médicalement assistées pour accéder à la parentalité.